

Le Délégué Général

Association Sourire et Vivre
A l'attention de Madame Marie VIRICEL
86 rue du Rozon
38200 Luzinay

Paris, le 22 juillet 2024

Objet : Projet « *L'électricité pour l'éducation et l'éducation pour l'électricité* ».

Madame,

La Fondation d'entreprise groupe EDF intervient, à l'international, pour l'accès à l'éducation grâce à l'électrification d'infrastructures scolaires et de formation, et en soutenant le développement de l'enseignement sur la filière énergie, génératrice d'emplois. Elle encourage également des initiatives qui incitent à l'action écocitoyenne, impliquant systématiquement les populations (pédagogie, formation aux pratiques durables, préservation et restauration de l'environnement, métiers de la transition écologique...).

La Fondation met à disposition des fonds, mais également les compétences du Groupe EDF, pour accompagner financièrement et techniquement les associations sélectionnées, porteuses de projets solidaires à l'international. Elle accorde une importance particulière à la pérennité et à l'efficacité des projets qu'elle soutient.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration de la Fondation groupe EDF, qui s'est réuni le 18 juin 2024, a approuvé le soutien du projet « *L'électricité pour l'éducation et l'éducation pour l'électricité* » porté par votre association, consistant à donner accès aux élèves de cinq écoles primaires de la périphérie de la ville d'Akono, au Cameroun, une éducation de qualité par l'électrification de leur école et leur équipement en matériel informatique, pour **un montant maximum de 85 000 euros**.

Comme vous le savez, le Conseil d'administration de la Fondation a approuvé le soutien du projet présenté par votre association aux conditions suivantes :

- L'accompagnement du projet par deux salariés locaux du Groupe EDF en mécénat de compétence, pour apporter notamment une aide au pilotage général du projet et un appui technique dans les appels d'offres et la supervision des travaux
- L'obtention par votre association des cofinancements nécessaires afin de financer le **budget global du projet qui s'élève à 136 000 euros**, conformément aux critères d'éligibilité des projets appliqués par la Fondation qui prévoient que les projets soutenus par celle-ci s'inscrivent dans une démarche de cofinancement.

Je vous remercie de me tenir informé de l'avancement de vos démarches concernant le financement du budget global du projet et vous rappelle que la Fondation se propose de vous accompagner dans la recherche des cofinancements nécessaires.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.



Alexandre PERRA